

principalement que l'auteur, ayant occasion de se nommer, prenait le nom d'Odard, sous lequel il était alors plus communément connu.

Odon, par sa manière d'enseigner la dialectique, contribua beaucoup, ainsi que saint Anselme, à soutenir la bonne philosophie, en ce que l'un et l'autre étaient fortement attachés à la méthode des réalistes, et combattaient avec la même force celle des nominalaux. Mais on ignore, au cas qu'Odou ait écrit sur ce sujet, si ce fut dans quelqu'un des trois traités dont nous venons de donner une notice. Quoi qu'il en soit, le service qu'il rendit en ce point à la philosophie contribua beaucoup à soutenir la bonne théologie, à quoi concoururent aussi les ouvrages qu'il composa sur des matières théologiques. Ce sont ceux-ci que nous allons maintenant discuter.

5^e Amand du Chastel, panégyriste d'Odou (BOLL., xix Jun., p. 943. n^o 8), et Hérilmanne, son principal historien (*Spic. ib.*, p. 469), attestent qu'il fit une explication du canon de la messe. Henri de Gand, (HEN. GAND., c. 4), Trithème (TRIT. *Script.*, c. 371), et tous les autres bibliographes postérieurs s'accordent aussi à lui donner le même ouvrage qui a eu un sort plus heureux que les précédents. Nous l'avons effectivement à la tête des autres productions de la plume de son auteur qui ont échappé au naufrage qu'ont souffert tant d'autres (*Bib. PP.*, t. XXI).

Odon était déjà évêque lorsqu'il y mit la main, comme il paraît par le titre qu'il en prend avec un trait d'humilité; à la tête de la petite préface ou épître adressée à Odon (1), moine d'Afflighem, aux instantes prières de qui il entreprit l'ouvrage. Il commença à y travailler sous les yeux de cet ami, et le finit lorsqu'il l'eut quitté; ce qui signifie ou que l'auteur étant allé à Afflighem, le moine Odon ne l'en laissa point sortir qu'il n'eût commencé à lui accorder ce qu'il lui demandait avec tant d'ardeur, ou qu'il était allé lui-même trouver l'auteur pour lui faire mettre tout de bon la main à la plume. Dans cette préface, l'évêque Odon conjure ceux qui entreprendront de tirer copie de son explication, d'avoir soin de transcrire correctement en tête de chaque paragraphe ou chapitre le texte du canon qu'il y explique. Il en apporte cette raison remarquable: c'est, dit-il, pour éviter qu'il ne s'y glisse quelque changement par les additions ou retranchements qu'on y pourrait faire, et qu'il n'est pas permis d'y rien changer sans l'autorité du Souverain Pontife. On voit par là quel respect ce pieux évêque avait pour cette principale partie de la liturgie. C'est ce qu'il montre encore par l'humble aveu qu'il fait de son incapacité à traiter de si profonds mystères. Il y a réussi cependant d'une manière aussi claire et précise que pleine de piété et d'onction. Pour y procéder avec plus d'ordre et de clarté, il a divisé son

texte en quatre parties, qui forment autant de sections ou chapitres dans l'explication qu'il en donne. A la fin est un court épilogue, ou conclusion, pour prier les copistes d'être attentifs à conserver cette même division, et d'en écrire les titres en lettres majuscules, afin de la faire remarquer du premier coup d'œil.

L'auteur n'y passe presque aucun mot de son texte sans le tourner pour ainsi dire par toutes ses faces, et lui donner tous les sens dont il est susceptible. Dans le cours de son explication, il est soigneux de marquer les points de dogme, de morale et de discipline auxquels ont trait les endroits qu'il explique. Sur ce plan, il établit sans équivoque la transsubstantiation dans l'Eucharistie, et par conséquent la présence réelle. Il observe que pour prier comme il convient, il faut le faire avec confiance et humilité; que dans les premiers siècles de l'Église on ne célébrait point de messe sans l'assemblée des fidèles, et que la pratique des messes privées ne s'était introduite que dans la suite des temps, et surtout dans les monastères.

Sur la première invocation des saints qui se fait dans le Canon, l'auteur fait remarquer contre les ennemis de cette ancienne pratique que quiconque n'honore pas les membres, n'honore pas non plus le chef; que quiconque n'honore pas les saints, n'honore pas non plus Jésus-Christ, et qui n'honore pas Jésus-Christ qui est le Fils, n'honore pas non plus le Père. Il y aurait quantité d'autres remarques édifiantes à faire dans l'écrit d'Odou, mais celles-ci suffisent pour faire juger de son mérite. L'auteur ne s'est point arrêté à expliquer l'oraison dominicale, par la raison que plusieurs autres l'avaient fait avant lui.

Rien ne peut guère mieux faire connaître le prix de ce traité d'Odou que de savoir le grand nombre d'éditions qu'on en a données. Dès le xv^e siècle, il y en eut trois différentes. Guyot le Marchand, imprimeur à Paris, en donna deux in-8^o; l'une datée de la maison royale du collège de Navarre au Champ-gaillard, le seizième d'août 1490; l'autre, le quatrième de janvier 1496, suivant le calcul de France. Celle-ci fut précédée d'une autre qui sortit des presses de George Mitthelhuf, autre imprimeur à Paris, l'année 1492, en un petit volume in-4^o de ce temps-là. Le même écrit parut encore in-8^o, avec le traité *Des cérémonies de la messe*, par François Titelman, cordelier à Anvers, chez Guillaume Vosterman, en 1528 et 1530; à Caen, chez Michel Angier, 1529, même format, et à Mayence, chez François Béhem, en 1534, encore même format, par les soins de Philippe Agricola, citoyen de Mayence. Le P. Labbe en marque deux autres éditions que nous n'avons ni vues par nous-mêmes, ni trouvées ailleurs: l'une faite à Anvers en 1552, et l'autre à

(1) Sandérus (*Bib. Belg.*, mss., par. 1, p. 167) a lu *Wolbodou pour Odou*, à moins que le manuscrit

sur lequel il est tombé ne fût plus correct que celui sur lequel a été imprimé l'opuscule.

Lyon en 1536. Il en est de même de deux autres A indiquées par Lipenius comme faites à Cologne en 1563 in-8°, et en 1575 in-folio, apparemment dans quelque recueil. Enfin, l'écrit d'Odou ayant été publié la même année dans la Bibliothèque des Pères de Margarin de la Bigne, a été réimprimé dans toutes les autres collections qui portent le même titre. Il se trouve au XXI^e volume de la dernière édition, et avant que d'y passer, il avait été encore imprimé séparément in-4° à Paris, en 1604.

6° A la suite de l'écrit précédent dans la Bibliothèque des Pères, en vient un autre de l'évêque Odou touchant le péché originel. Celui-ci est divisé en trois livres et reconnu disertement pour être son ouvrage par ses deux historiens déjà cités. Il est vrai qu'Hérimanne ne l'annonce que sous le titre de *Traité sur l'origine de l'âme*, par la raison que cette matière fait le principal objet du troisième livre qui est le plus prolixe et même partie du second. Il n'est point adressé à Amand du Châstel, prieur d'Anchin, comme le dit Possevin, qui l'a confondu en ceci avec un autre écrit dont il sera parlé dans la suite.

Odou déclare que ce ne fut qu'avec une peine extrême qu'il se déterminait à traiter cette question qui avait été avant lui si souvent agitée sans avoir été entièrement éclaircie, et qui lui paraissait enfermer beaucoup d'obscurité. Mais vaincu par les instances de quelques-uns de ses frères et par la charité qu'il leur portait, il ne put refuser de s'y prêter. Il semble qu'il n'était pas encore évêque lorsqu'il mit la main à la plume pour l'exécution de ce dessein. Frappé de la difficulté d'y réussir, il commence par implorer les lumières du Saint-Esprit, afin de ne rien écrire qui ne lui fût agréable. Après quoi il réduit toute la question à savoir comment nous avons péché en Adam et tiré de lui le péché originel. En supposant le dogme établi par S. Paul, *Que tous ont péché en Adam*, Odou entre en matière et traite son sujet purement en philosophie. Avant que de le finir, il rend raison de ce qu'il en a usé de la sorte, et dit que ce n'est pas pour affermir la vérité par des raisonnements philosophiques, elle qui se soutient par elle-même, mais pour l'éclaircir et la mieux faire connaître.

Ce traité, quoique tout philosophique, est écrit avec beaucoup de clarté et une grande précision. Il y a d'excellentes choses touchant la notion du mal en général, parmi lesquelles se trouve une juste réfutation du sentiment des manichéens, qui soutenaient que le mal moral était une substance, ou quelque chose de réel, ce qui revient au même. Comme la notion de l'origine de l'âme sert beaucoup à expliquer la question touchant le péché originel, l'auteur entre dans une grande discussion sur ce point qui avait grandement occupé avant lui plusieurs philosophes. En réfutant les opinions opposées, il maintient que chaque âme est immédiatement créée de Dieu, et qu'elle ne laisse pas néan-

moins de contracter le péché originel : ce qu'il explique par un enchaînement de questions qu'il traite toujours en philosophe.

7° Un autre écrit d'Odou qui est imprimé sous son nom, à la suite des deux précédents, et que ses deux historiens comptent entre ses opuscules, est une *Dispute* en forme de dialogue qu'il eut avec un juif nommé Léon. Il s'y agit principalement de l'Incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, qui en est le principal effet. Odou étant allé, aux approches de Noël 1105 à Femy, abbaye de son diocèse, y parla aux frères assemblés en chapitre sur le motif et la cause de l'Incarnation. Un d'entre eux, nommé Acard, touché de ce discours, mais n'en pouvant retenir le contenu, pria dans la suite l'évêque de vouloir bien le rédiger par écrit. Le bon prélat pensait sérieusement à le satisfaire, lorsqu'il fut obligé de se mettre en route pour se rendre au concile que le légat Brunon, évêque de Segni, avait convoqué à Poitiers pour le mois de mai 1106. Il arriva qu'en passant par Senlis il eut occasion de faire usage de ce qu'il avait dit dans ce discours contre le juif Léon, qui était allé le trouver pour disputer contre lui. Au bout de quelque temps, Odou mit en ordre cette dispute, qui contient le fonds de son discours, marquant en tête des questions ou difficultés du juif un L., qui désigne son nom, et en tête des réponses qu'il y fit un O., qui signifie Odou. L'écrit ainsi rédigé, il l'envoya à Acard, avec une petite préface ou épître, dans laquelle il raconte lui-même les aventures de cet écrit telles qu'on les vient de lire. Henri de Gand et Trithème, peut-être d'après lui, disent que ce Dialogue est adressé à Wolhodon, moine d'Afflighem. Y en aurait-il eu deux différentes dédicaces? Non-seulement le titre, mais encore le texte de la préface dans les imprimés, nomment formellement Acard, moine de Femy.

La manière dont l'auteur raisonne dans ce Dialogue est encore presque entièrement philosophique, et il y fait très-peu d'usage de l'Écriture sainte, reconnue pour telle par son adversaire. Au reste, quoique tout y soit traité par le raisonnement avec quelque secours tiré de la révélation, Odou ne laisse pas de réussir à convaincre son juif qu'il n'y avait que Dieu seul qui pût satisfaire pour les péchés du genre humain, d'où il tire la nécessité de l'Incarnation du Verbe. Ensuite, après l'avoir conduit à ce point, il lui demande pourquoi il refuse de croire. Le juif répond qu'il ne veut pas exposer la vérité de sa religion aux raisonnements des chrétiens.

8° Dans le même recueil les trois derniers écrits d'Odou sont suivis d'un autre touchant le blasphème contre le Saint-Esprit, qu'Amand du Châstel, qui le devait bien connaître, lui attribue avec les précédents. Ce fut en effet à la sollicitation d'Amand, qui n'était encore que simple moine d'Anchin, dont il devint bientôt après prieur et ensuite abbé de Marchienne, qu'Odou entreprit cet opuscule. Amand

dit même qu'il lui fit l'honneur de le lui dédier ; A mais cette dédicace ne paraît point dans l'imprimé. L'auteur le composa à Anchin, où il était alors, après avoir été expulsé de son Église, à l'occasion qui a été rapportée plus haut. S'entretenant quelquefois de choses spirituelles avec cet ami, celui-ci lui témoigna qu'il désirait fort être instruit de ce qu'on entend par le blasphème contre le Saint-Esprit. Odon le renvoyait à ce qu'en avaient dit les SS. Pères en expliquant l'Évangile. Mais Amand, n'y ayant point trouvé de quoi le satisfaire, insista auprès du bon évêque pour en obtenir une explication de sa façon. Odon, vaincu par ses instances, et sachant d'ailleurs que l'application qu'il avait donnée à son traité *Du péché originel* lui avait fait découvrir plusieurs choses qu'il ignorait auparavant, se déterminait à lui accorder sa demande. Il se ressouvint qu'il avait lu autrefois que S. Augustin avait traité le même sujet. Mais il désespérait de recouvrer ce qu'il en avait écrit, par la raison que ni lui-même ni personne de sa connaissance n'avaient encore pu parvenir à le lire. Il prit donc le parti d'en faire un traité tout nouveau.

D'abord l'auteur commence par copier les endroits des évangélistes, S. Matthieu, S. Marc et S. Luc, dans lesquels il est parlé du blasphème contre le Saint-Esprit, qui est irrémissible en cette vie et en l'autre. Après quoi, il établit la difficulté qui en résulte, en ce que l'Église a toujours enseigné et enseigne encore constamment qu'il n'est point de péché qui ne puisse être remis. Odon lève la difficulté en disant que l'Évangile nous donne comme irrémissible le blasphème contre le Saint-Esprit, en sous-entendant sans la pénitence, parce que ce blasphème est l'impénitence même : au lieu que l'Église enseignant qu'il n'est point de péché qui ne puisse être remis, sous-entend par le moyen de la pénitence. L'auteur fait venir ici ce que S. Jean l'Évangéliste dit dans sa première Épître, touchant le péché persévérant jusqu'à la mort, pour lequel il ne veut pas que l'on prie, et fait observer qu'en cela le disciple bien-aimé s'accorde avec les trois évangélistes, par la raison que ce péché n'est autre que le blasphème contre le Saint-Esprit, ou l'impénitence finale. Enfin Odon s'explique pourquoi ce B blasphème est nommé contre le Saint-Esprit, plutôt que contre le Père ou le Fils, et en rend cette raison, savoir que le Saint-Esprit étant proprement et spécialement charité, c'est lui qui remet les péchés, et que rien n'étant plus opposé à cette rémission que l'impénitence finale ou le blasphème, c'est à juste titre qu'il est qualifié contre le Saint-Esprit.

L'évêque Odon, au reste, a suivi dans tout cet écrit, sa manière de raisonner philosophiquement, qui paraît lui avoir été fort familière. Il y en a laissé une marque bien sensible, par la figure en carré traversée d'une ligne en croix, pour en indiquer les angles qu'il y a enchâssés. L'utilité de cette figure est pour faire voir d'un coup d'œil les con-

traies et les opposés avec les effets des uns et des autres, en ce qui regarde la matière qu'il traite. Par exemple, la rémission des péchés et la pénitence sont contraires à l'irrémission et à l'impénitence. La rémission est opposée par justice à l'impénitence, et l'irrémission l'est par miséricorde à la pénitence. La pénitence produit la rémission, et l'impénitence l'irrémission. C'est ce que présente à la vue la figure dont il s'agit.

9^o Suit dans le même recueil un autre écrit de l'évêque Odon, sur les Canons des Évangiles, marqué entre ses autres opuscules, par Armand du Chastel. Cet opuscule, qui avait besoin de la figure qui y est représentée pour en faire saisir le sens, est pour apprendre à faire des tables, afin d'y montrer en quoi les évangélistes s'accordent entre eux dans tout ce qu'ils ont écrit. Odon en distingue dix, ainsi que faisaient les anciens, et telles qu'on les voit gravées, nommément à la tête de la belle édition in-folio du Nouveau Testament grec de Robert Etienne. La première table comprend les quatre évangélistes ; la seconde est destinée à S. Matthieu, S. Marc et S. Luc ; la troisième à S. Matthieu, S. Luc et S. Jean ; la quatrième à S. Matthieu, S. Marc et S. Jean ; dans la cinquième on place S. Matthieu et S. Luc ; dans la sixième S. Matthieu et S. Marc ; dans la septième S. Matthieu et S. Jean ; dans la huitième S. Marc et S. Jean ; dans la neuvième S. Luc et S. Jean ; enfin la dixième est réservée pour ce que chaque évangéliste a de particulier, et qui n'est commun à aucun autre. On voit dans cette distribution qu'il n'y a point de table pour S. Marc, S. Luc et S. Jean réunis ensemble, parce qu'il ne se trouve rien dans leurs Évangiles qui s'accorde entre eux trois. Au haut de chaque table respectivement, on marque les noms des évangélistes à qui elle est destinée, puis on y rapporte les textes dans lesquels ils conviennent ensemble.

10^o Le panégyriste d'Odon, Amand du Chastel, compte entre ses écrits une homélie sur l'évangile du mauvais fermier, qui se lit à la messe du huitième dimanche après la Pentecôte, et ne fait que l'annoncer sans la caractériser autrement. Mais Henri de Gand (c. 4), qui la met en tête des autres écrits de notre prélat dont il parle, nous la donne pour une belle pièce, *homiliam pulchram*. Il y en a une imprimée sous son nom, à la suite des écrits dont nous venons de rendre compte, et qui roule sur la même parabole. On en trouve au moins une autre sur le même texte de S. Luc, entre les sermons autrefois attribués à S. Bernard, quoiqu'elle ne porte aucun nom d'auteur. En dernier lieu, dom Martène et dom Durand en ont publié une troisième (*Anecd. t. V, p. 854, 859-78*), décorée du nom d'Odon, évêque de Cambrai, dans un manuscrit de l'abbaye de Préaux, qui la leur a fournie, et maintiennent que c'est celle que Henri de Gand et Trithème lui attribuent. La raison qu'ils en appor-

lent est qu'elle retient mieux les caractères sous lesquels ces bibliographes la représentent, que celle qui est imprimée dans la Bibliothèque des Pères. Ils ne nient pas néanmoins absolument que cette autre ne puisse être aussi l'ouvrage d'Odon, parce qu'il ne serait pas extraordinaire qu'il en eût fait deux sur le même sujet, de quoi l'on trouve tant d'exemples par rapport à d'autres auteurs d'homélies.

Mais il y a une si grande et si sensible différence, principalement à l'égard du style, entre l'homélie imprimée dans la Bibliothèque des Pères, et celle qu'a publiée don Martène, que quiconque aura lu attentivement l'une et l'autre, ne jugera jamais qu'elles soient de la façon d'un seul et même auteur. La première est courte, écrite en un style clair, coupé, fort concis, et développe le sens du texte sacré d'une manière naturelle, et sans user de grands raisonnements. L'autre au contraire est fort prolixe, et presque quatre fois plus longue que la première. Le style en est diffus, quoique clair, et les raisonnements longs et multipliés. Ajoutons qu'elle paraît plus récente que la première, qui semble n'avoir pas été inconnue à l'auteur. Au moins débute-t-il par dire que plusieurs autres avant lui avaient expliqué à leur mode, et suivant les besoins et les dispositions de leurs contemporains, la même parabole. Cela posé, qu'on rapproche des autres écrits de l'évêque Odon l'une et l'autre homélie, et l'on reconnaîtra à coup sûr toute sa manière d'écrire et son génie dans la première. Qu'on fasse surtout attention à son *Explication du Canon de la messe*. Si au reste on n'a égard qu'au fond de ces deux pièces, c'est-à-dire aux instructions qu'elles enferment, l'une et l'autre a son mérite, et contient d'excellentes moralités.

Quant à celle qui se trouve sans nom d'auteur dans les anciennes éditions des œuvres de saint Bernard, elle ne peut appartenir à notre prélat, puisqu'elle est adressée au cardinal Matthieu, évêque d'Albane, qui n'avait point été encore élevé à ces dignités du vivant d'Odon de Cambrai. D'ailleurs l'on a reconnu dans la suite que cette homélie est l'ouvrage d'un Bernard, moine de Cluni, différent du saint abbé de même nom, et c'est sous son nom qu'elle a été réimprimée dans les nouvelles éditions.

11° Outre l'homélie sur le mauvais fermier, ou l'économe infidèle, Trithème attribue encore indistinctement d'autres homélies à l'évêque Odon; ce qui paraît fondé sur ce qu'il faisait, au moins quelquefois, comme il a été dit, usage du don de la parole qu'il avait reçu avec avantage. Il se trouve effectivement quelques autres homélies décorées de son nom. Le manuscrit coté 1506 de la bibliothèque du Vatican (MONTF. *Bib. bib.*, p. 48), entre ceux de la reine de Suède, en offre deux, l'une sur la Chanaanéenne qui porte le nom de notre prélat avec le titre d'évêque de Cambrai, et l'autre sans nom d'auteur,

sur la passion du Sauveur, mais qu'on juge être aussi son ouvrage.

12° Un autre manuscrit du collège de Louis le Grand à Paris, où se trouvent les poésies de Godefroi, scolastique de Reims, contient aussi un long poème sur les premiers versets du livre de la Genèse, ou l'ouvrage des six jours. L'inscription le donne à un Odon, évêque d'Orléans. Mais comme cette ville n'eut jamais d'évêque de ce nom, et que notre prélat en était natif, on ne doute point que ce ne soit lui-même qu'on a voulu nommer dans cette inscription. Du reste dom Mabillon, qui avait vu ce manuscrit, ne nous apprend rien ni de la manière dont le sujet est traité dans le poème, ni des caractères de la versification de son auteur. On a vu plus haut que Godefroi de Reims la louait beaucoup en général.

13° Valère André (*Bib. belg.* p. 707), Aubert le Mire et autres attribuent à Odon un recueil de paraboles, sans nous en donner d'autre éclaircissement, sinon qu'il s'en trouvait autrefois un exemplaire manuscrit à Saint-Michel d'Anvers. On en voit encore en nos jours deux autres exemplaires à la bibliothèque du Vatican (MONTF. *ib.* p. 37), l'un sous le nom du grand Odon, évêque et docteur en théologie, entre les manuscrits de la reine Christine. L'autre sous le nom d'Odon, évêque et docteur simplement, entre les manuscrits d'Alexandre Petau.

14° Trithème (*ibid.*) et Simler (*Bibl.* p. 530) grossissent encore d'un recueil de lettres le catalogue des écrits de l'évêque Odon. Il n'en paraît point néanmoins d'imprimées que celles qui sont à la tête de quelques-uns de ses opuscules, et qui leur servent de préfaces. Mais il n'en est pas question ici; et d'ailleurs on les a déjà fait connaître. Pour ce qui est des autres, nous n'en avons découvert qu'une seule qui se trouve entre les manuscrits de l'abbaye de Vaucerc (MONTF. *ib.*, p. 1304). Elle est écrite à un nommé Guillaume, moine d'Amfhem, où notre prélat avait des habitudes, comme on l'a vu plus haut.

15° Dans le même manuscrit est unie à la lettre précédente l'*Explication du Canon de la messe* par Odon, avec deux autres traités encore sous son nom, et les deux titres suivants: *Traité sur le Canon; du corps et du sang du Seigneur*. N'étant pas à portée d'examiner par nous-mêmes ce manuscrit, nous n'en pouvons parler que par conjecture. Il nous paraît fort vraisemblable que ce *Traité sur le Canon*, distingué ici de l'*Explication du Canon de la messe*, n'est autre que l'opuscule sur les canons de l'Evangile. Il en est apparemment de même de l'autre traité qui n'est peut-être que l'extrait de ce qu'Odon dit de la transsubstantiation et des autres points qui concernent l'Eucharistie dans son *Exposition du Canon de la messe*.

16° Il semble qu'on est en droit de compter au nombre des ouvrages de notre savant évêque les Tétraples du Psautier (SARV. *Bib. Belg.*, ms. par. 1,

p. 107), qu'il fit faire lorsqu'il était abbé de Saint-Martin, comme il a été dit dans son histoire, et qui y étaient encore conservés au temps de Sanderus. Quand même il n'aurait eu d'autre part à ce rare recueil que d'en avoir conçu le dessein et dirigé l'exécution, il aurait rendu par là un grand service à la littérature.

17° Comme il paraît par là qu'il avait du goût pour la langue hébraïque, ne serait-on pas autorisé à le prendre pour cet Odon, auteur d'une introduction à la théologie, dans laquelle sont cités en hébreu plusieurs passages de l'Écriture sainte? (*Bib. Angl. ms. par. III, p. 545*). Il est vrai que cet auteur, dont l'ouvrage se trouve manuscrit dans les bibliothèques d'Angleterre, est simplement nommé Odon, sans qu'il y ait rien qui désigne ni sa patrie, ni son état, ni sa dignité.

18° Un manuscrit de la bibliothèque Pauline à Leipzig renferme un Traité ou Exposition du nombre de trois sous le nom d'Odon, qui n'y est pas autrement qualifié (*Montr. ib. p. 545*). L'ouvrage est orné de vingt-huit figures, pour rendre plus sensible ce qu'il contient. Simler (*Bib. ib.*), qui en parle, dit que son auteur était fort versé dans la connaissance des mathématiques. Ces traits conviennent presque tous à l'évêque Odon, et semblent le caractériser. Il était platonicien, secte de philosophes

A qui raisonnent beaucoup sur la combinaison des nombres. Il avait aussi coutume d'orner ses écrits de figures, comme il paraît par ses opuscules sur le péché irrémissible, et sur les canons des Évangiles. Enfin il était astronome, science qui suppose la connaissance de quelque partie des mathématiques. Malgré toutes ces conjectures, nous n'osons prononcer que le traité dont il est ici question soit son ouvrage.

19° Valère André et Cave (*Script. p. 560*), lui font encore honneur d'un recueil de conférences. Mais ici ces deux bibliographes ont confondu Odon, évêque de Cambrai, avec saint Odon, abbé de Cluni, à qui appartient cet ouvrage, et l'on n'en connaît point d'autre de cette nature qui porte le nom d'Odon.

20° Enfin il y a une lettre fort courte de notre prélat à Lambert, évêque d'Arras (*BAL. Misc. t. V, p. 345*). Ce n'est qu'un simple démissoire en faveur d'un clerc qui passait du diocèse de Cambrai à celui d'Arras. Il y a une autre lettre de Lambert à Odon. On publiait alors comme de la part de ce dernier, que l'empereur voulait changer les bornes des deux diocèses. Lambert lui expose l'injustice qui résulterait de ce dérangement, et il demande à Odon s'il a quelque part à ce projet; nous n'avons pas la réponse de l'évêque de Cambrai.

ODONIS

EX ABBATE PRIMO TORNACENSI, EPISCOPI CAMERACENSIS ECCLESIAE

OPUSCULA SACRA

NUNC PRIMUM STUDIO ANDRÆ SCOTTI S. J. MAXIMA EX PARTE IN
LUCEM EDITA

(*Biblioth. Patr., tom. XXI, pag. 221.*)

EXPOSITIO IN CANONEM MISSÆ

ODONIS PRÆFATIO

Odo, Cameracensis Ecclesiæ minister indignus, C
Odoni, dilecto filio suo, sub venerabili abbate
Hastiginensi Fulgentio, Dominicis castris militanti,
salutem.

Præsumptionis argui timeo, quod ausus sum rem
difficilem contingere, et extendere conatus in alta
profunditate: scilicet exponere canonem altaris, et
probare tanta mysteria, sicut scriptum est: *Athora*

te ne quaeris, et fortiora te ne scrutatus fueris
(*Eccli. vii*). Sed quomocunque me judicent alii,
tu scis, frater, quanta precum instantia me vicisti,
ut tantum onus sustollerem, magis credens adju-
vari devotione et precibus tuis quam mea virtute.
Impium enim erat tanto desiderio non acquiescere,
etiamsi vires excedat: et judicavi magis sub fasce
ruendum, quam tibi omnino contradicendum. Ita